

Image not found or type unknown



Rachat de parts sociales pour un resataurant

Par **bartus**, le **17/03/2011** à **10:58**

Bonjour,rnj envisage de racheter une eurl d' un restaurant, j hésite a racheter les parts, acheter le droit bail ou le fond de commerce sachant qu il y a des frais de notaire sur le fond de commerce.Si on revalue les parts social pour arriver au prix du fond et que du coup je n aurais pas de frais de notaire, est ce legal, n est il pas considerer l affaire comme un "déguisement"?